

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**COMMUNE DE DOMME****ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****CANTON**

Domme

**NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :11**De votants :14*

L'an deux mil seize, le 13 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GOUNARD - LAHALLE – TROUBADY - ARMAGNAC – LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE – PASQUET – GERMAIN – PLETT.

**Etaient absents :** Mmes LAGRANGE (procuration à M. CASSAGNOLE), Me DUFOUR (procuration à M. COUSIN), M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE), JOURDAN.

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** M. Pasquet.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 29/11/2016.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 12/11/2016.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10/10/2016.

**Prolongation du contrat de l'ASVP**

Le Maire indique que le contrat de travail de M. Loïc Ferré, Agent de Surveillance de la Voie Publique, s'achève au 15 octobre 2016, et qu'il serait nécessaire de le prolonger jusqu'au 13 novembre 2016 inclus, en raison du démarrage des travaux de la Grand'Rue et du dispositif de circulation à mettre en place et à contrôler en raison des travaux précités. Le contrat serait prolongé à compter du 16 octobre 2016 pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35<sup>ème</sup>. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à prolonger le contrat de travail de M. Loïc Ferré, Agent de Surveillance de la Voie Publique, à compter du 16 octobre 2016 jusqu'au 13 novembre 2016 inclus, pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35<sup>ème</sup>, et autorise le Maire à signer ce contrat de travail. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice de référence de la Fonction Publique Territoriale.

**Mission SPS pour les Travaux d'aménagement De l'agence postale communale**

Le Maire indique que par courrier du 20 septembre 2016, M. Jean-Loup Alexandre, coordonnateur SPS et gérant de la société SPS Périgord, a fait part de la cessation de son activité au 30 septembre 2016 en raison de son départ à la retraite et a indiqué que la société JL.SPS (33110 Le Bouscat) reprend toutes ses affaires en cours. Le Maire rappelle que la commune de Domme avait passé un contrat avec SPS Périgord afin de confier à celle-ci une mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement d'une Agence Postale Communale dans l'Hôtel du Gouverneur. Il indique que M. Jaques Lalut, gérant de la société JL.SPS a communiqué un projet de contrat pour assurer la mission SPS des travaux précités en lieu et place de SPS Périgord, pour un même montant de prestation, soit 990,00 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ce contrat et autorise le Maire à le signer.

**Mise à disposition d'un local  
Pour l'association « Lucien  
De Maleville »**

Le Maire rappelle que, lors de la séance du 31 août 2016, il avait rapporté la demande de l'association Lucien de Maleville de mise à disposition d'une salle communale pour y déposer et conserver le « fonds Lucien de Maleville » le temps nécessaire pour le répertorier. Il rappelle également qu'il avait rencontré les responsables de l'association, et leur avait proposé l'aile droite du rez-de-chaussée de l'ancienne perception (aile droite quand on fait face au bâtiment), ce qui semblerait leur convenir. Il s'agissait, au départ, d'une mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 6 mois renouvelable mais, en contrepartie, le Conseil Municipal demandait un engagement de l'association pour l'organisation à Domme d'une exposition des œuvres du peintre pour l'été prochain. Si les locaux proposés semblent convenir aux responsables de l'association, ces derniers ont exprimés les requêtes suivantes :

- Une mise à disposition de 6 mois renouvelable du local semble trop courte pour répertorier le fonds. Une mise à disposition sur la base d'une année, pouvant être renouvelée 6 mois, serait plus appropriée.
- Une exposition à Domme l'an prochain d'œuvres de Lucien de Maleville serait impossible à mettre en place compte tenu des délais et de la lourdeur de l'organisation. Une exposition de documents et objets significatifs extraits du fonds à répertorier paraît plus envisageable, en fonction de l'avancée du travail de conservation et de classement du fonds.
- Pour que les discussions aboutissent plus vite avec les différents ayant-droits, un engagement de la commune sur la mise à disposition du local serait nécessaire.
- Il serait également nécessaire que la mise à disposition du local fasse l'objet d'une convention de partenariat dans laquelle figureraient les obligations de la commune et de l'association.

Après discussion, il s'avère qu'il n'est pas possible de mettre à la disposition de l'association « Lucien de Maleville » l'aile droite du bâtiment. Toutefois, considérant que l'appartement est inoccupé, il pourrait être mis à sa disposition une des pièces situées à l'étage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de mettre gracieusement à la disposition de l'association « Lucien de Maleville » une des pièces de l'appartement situées à l'étage du n° 10 de la rue Jacques de Maleville, pour y déposer et conserver le « fonds Lucien de Maleville » le temps nécessaire pour le répertorier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une période d'un an pouvant être renouvelée par périodes de 6 mois ;
- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat qui officialisera cette mise à disposition ;
- Demande à l'association « Lucien de Maleville » d'organiser si possible pour l'été 2017 une exposition de documents et objets significatifs extraits du fonds à répertorier (la présente clause figurera dans la convention de partenariat).

**Achat d'œuvres du  
Sculpteur Henke Schoene**

L'artiste Henke Schoene a exposé cet été dans la Bastide dans le cadre de l'exposition d'art contemporain « Pas à Pas ». Lors de la réunion du Conseil Municipal du 03 octobre 2016, il avait été évoqué la possibilité d'acheter plusieurs œuvres de cet artiste qui consent à faire un rabais à la commune. Celui-ci vendrait les deux oies dont une déjà installée sur la fontaine de la Place de la Halle et le combat de coqs installé sur l'Esplanade du Belvédère pour 4.000 €, alors que l'ensemble de ces œuvres est estimé à 7.200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre, accepte l'achat de l'ensemble des œuvres précitées, réalisées par l'artiste Henke Schoene, au prix de 4.000 €.

**Vote de décisions  
modificatives du budget  
2016 de la commune de  
Domme**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les décisions modificatives suivantes du budget 2016 de la commune de Domme.

Vote de crédits supplémentaires

| Intitulé   | Chapitre et article | Crédits supplémentaires à voter en recette | Crédits supplémentaires à voter en dépense |
|--|---------------------|--|--|
| Fond de péréquation ressources intercommunales   | 7325                | 5.000,00                                   |  |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation        | 7381                | 4.000,00                                   |  |
| Autres prestations de service                    | 70688               | 7.000,00                                   |  |
| Droits de stationnement                          | 7337                | 7.000,00                                   |  |
| Reversement, restitutions et prélèvements divers | 014-7398            |  | 23.000,00                                  |
| <b>TOTAL</b>                                     |                     | <b>23.000,00</b>                           | <b>23.000,00</b>                           |

Virements de crédits

| Objet des dépenses                               | Chapitre et article | Diminution sur crédits déjà alloués : | Augmentation des crédits |
|--|---------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Dépenses imprévues                               | 022                 | 4.000,00                              |                          |
| Autre personnel extérieur                        | 012-6218            | 2.000,00                              |                          |
| Charges diverses de gestion                      | 658                 | 3.000,00                              |                          |
| Reversement, restitutions et prélèvements divers | 014-7398            |                                       | 9.000                    |
| <b>TOTAL</b>                                     |                     | <b>9.000,00</b>                       | <b>9.000,00</b>          |

**Achat de tables pour la  
Salle de la Rode**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'achat de 20 tables en polyéthylène, pour équiper la salle de la Rode, adopte le devis de SEMIO d'un montant HT de 940,00 € et autorise le Maire à le signer.

**Don de l'ACRAD**

Le Maire indique qu'il a reçu ce jour Mme Christiane Manière et M. Henri Lescure, respectivement présidente et trésorier de la section loto de l'Association Cantonale des Retraités Agricoles de la Dordogne.

Cette association, ayant été aidée par la commune de Domme à son démarrage, tient à remercier celle-ci en lui faisant un don d'un montant de 1.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce don et remercie l'association.

**Achat d'une ponceuse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'achat d'une ponceuse pour le service technique communal, adopte le devis de la Quincaillerie Sarladaise d'un montant HT de 251,00 € et autorise le Maire à le signer.

**Election d'un délégué  
Suppléant au SIVOM de  
Domme-Cénac**

M. Hervé Caminade, Conseiller Municipal, a fait savoir au Maire que sa nouvelle situation professionnelle ne lui, permettrait plus d'exercer ses fonctions de délégué suppléant du SIVOM de Domme-Cénac. Il a fait part de son souhait d'être remplacé et ce par M. Michel Ozanne qui, lors du précédent mandat, siégeait au SIVOM de Domme-Cénac en qualité de délégué titulaire.

M. Michel Ozanne ayant accepté de remplacer M. Hervé Caminade, le Maire propose sa candidature au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité M. Michel Ozanne, délégué suppléant du SIVOM de Domme-Cénac en remplacement de M. Hervé Caminade.

**Communications**

Marché hebdomadaire

Bernard Lambert indique que, suite au départ du marchand de fruits et légumes, un producteur de Carsac s'est installé sur le marché. Il a insisté auprès de lui pour qu'il vienne régulièrement et présente un stand plus important, notamment en fruits. Il propose que la gratuité soit accordée aux marchands présents à l'année. Ce dispositif, à étudier, devra faire l'objet d'une convention entre la Mairie et les marchands concernés. Il indique qu'il est en discussion avancée avec un boulanger pour faire, en cas de carence des boulangers locaux, un dépôt de pain l'hiver, dépôt qui pourra être organisé dans l'agence postale. Il indique enfin qu'il est à la recherche d'un marchand de fromage ainsi que d'un boucher en vue de préparer la succession du boucher actuel lorsqu'il prendra sa retraite.

Vin de Domme

Considérant que la Foire aux Vins de Cénac n'aura plus lieu désormais, la commune de Domme s'est positionnée pour créer une manifestation autour du vin, le jour du 15 août. Cette journée, construite autour des confréries et des produits locaux, aura le vin comme thème central. Un repas champêtre sera organisé, ainsi qu'un défilé avec un groupe folklorique. Des intronisations dans la Confrérie du Vin de Domme seront également prévues.

Fait à Domme, le 17 octobre 2016